

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Maintenir les compétences du SST, définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale.

PERSONNEL CONCERNÉ

Toute personne titulaire du certificat de SST en cours de validité

PÉDAGOGIE

- Exposés
- Débats dirigés
- Exercices d'application pratiques

PARTICIPANTS :

de 4 à 10 (contrainte réglementaire)

INTER/INTRA

DURÉE :

1 jours

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Evaluation certificative des compétences SST. Conforme au document de référence SST INRS.

DOCUMENTS DÉLIVRÉS SI RÉUSSITE À L'ÉVALUATION

Un certificat de SST sera délivré au candidat ayant participé activement à l'ensemble de la formation et ayant satisfait à l'évaluation certificative des compétences SST. Validité de 24 mois.

PROGRAMME :

1. LE SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL

2. RECHERCHER LES DANGERS PERSISTANTS POUR PROTÉGER

3. DE « PROTÉGER » À « PRÉVENIR »

4. EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTER

5. DE « FAIRE ALERTER » À « INFORMER »

6. SECOURIR

Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).

- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime répond, elle se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
- La victime répond, elle se plaint de brûlures
- La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements
- La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas, elle respire
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas

7. SITUATIONS INHÉRENTES AUX RISQUES SPÉCIFIQUES

On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. L'avis du médecin du travail dans ce domaine est particulièrement important.

Le contenu de ce thème et le temps éventuellement nécessaire au-delà des 7 heures sont laissés à l'initiative du médecin du travail.